



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 2026

Référence :
2026-04-29-06

Objet de la délibération :
**Fixation des taux des
différentes taxes**

Membres élus	19
Membres en fonction	19
Membres présents	17

Vote à main levée

Pour : 19

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de Landsers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Daniel ADRIAN, Maire.

Présents : ADRIAN Daniel, BARTHELEMY Carine, CONRATH Roger, FERFLAMM Martine, GERBER Catherine, KEMPF Charlene, KOCH Patrick, LE CAM Nicolas, MERCIER David, MIHELIC Sandie, PREAU Françoise, PUGIN Eric, REIBER Alain, SUTTER Michel, TISSERANT Nathalie, WURTZEL André, ZINGLE Mireille.

Excusés représentés :

Mme HELDER Marion donne procuration à M. LE CAM Nicolas
M. LETOUBLON Olivier donne procuration à M. ADRIAN Daniel

A été nommé secrétaire : DEMARK Hervé, Directeur Général

Objet de la délibération : Fixation des taux des différentes taxes

Monsieur le Maire propose de maintenir pour 2026 les taux appliqués en 2025.

Monsieur le Maire rappelle que la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

	Taux 2025	Taux 2026
Foncier bâti	29	29
Foncier non bâti	52,10	52,10
Taxe d'habitation	24,77	24,77

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, à mains levées,

FIXE le taux des trois taxes pour 2026 selon le tableau ci-dessus.

Pour copie conforme et certification du caractère exécutoire de la présente délibération à compter du 30 avril 2026



Le Maire
Daniel ADRIAN

Le secrétaire
Hervé DEMARK